

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MONT-DAUPHIN
SÉANCE DU 24 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de janvier., à dix-huit heures quarante, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17/01/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Cyr PIATON – séance levée à 20 heures 45 minutes.

Étaient présents : les adjointes : Camille ROUZET, Raphaëlle MARTOIA, les conseillers municipaux : Gilles COTTIN, Bertrand LHEUREUX, Paul FREZET, Bruno DOULIERY et Nicole BÉNARD

Absents et excusés : Yann FOUTIEAU, André FREZET et Cécile FIORLETTA

Pouvoir(s) de Y. FOUTIEAU à R. MARTOIA, d'A. FREZET à P. FREZET et C. FIORLETTA à C. ROUZET

Secrétaire de séance : C. ROUZET

• **ORDRE DU JOUR**

• **Vote du PV du 06 décembre 2024**

Le PV de la réunion du 06 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

Secrétariat de séance : **le secrétariat de séance sera assuré par Mme C. Rouzet.**

• **Vote RPQS déchets 2023**

Le rapport ainsi que ses documents annexes ont été transmis aux élus préalablement à la séance.

M. le Maire en fait un rapide rappel et précise que la tarification incitative a pris un peu de retard ; en conséquence 2025 sera une année « à blanc », et la tarification actuelle sera maintenue.

M. G. Cottin fait remarquer que les conteneurs dégagent une odeur pestilentielle l'été : les jus et liquides macèrent au fond des bacs.

M. le Maire indique que nous sommes réactifs et exemplaires ; nous sommes en avance (commune test). Les dysfonctionnements ont été ponctuels et les services de la CCGQ sont réactifs à nos demandes d'intervention.

Il est précisé que la réunion sur la mise en place de la redevance incitative qui devait avoir lieu à la déchetterie avec les usagers intéressés a été annulée et mise en standby.

M. B. Lheureux demande des précisions sur l'utilisation de la carte dépôts sauvages ; jusqu'à présent, il utilisait sa carte personnelle lorsqu'il trouvait des sacs à côté des conteneurs, ne connaissant pas l'existence de cette carte spécifique.

M. le Maire explique qu'il vaut mieux effectivement utiliser la carte dédiée et également signaler les dépôts sauvages.

Mme R. Martoia indique que le tonnage de déchets ménagers a diminué, avec 2630 t en 2024, soit quasiment la moitié par rapport à 2010. Les objectifs règlementaires sont très bas et ne tiennent pas compte des pics de fréquentation que connaît notre région, ce qui est un problème pour parvenir aux objectifs fixés par l'Etat.

M. Paul Frezet trouve dommage que les fenêtres ne soient pas recyclées. M. le Maire lui suggère de se rapprocher de la plateforme de réemploi à ce sujet.

Le rapport est approuvé à l'unanimité (11 voix pour).

• **Vote d'une subvention « solidarité avec Mayotte »**

Conformément au projet de délibération adressé préalablement à la séance, M. le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention en faveur de la population sinistrée de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO. Il propose de voter une somme de 500 euros,

c'est-à-dire la même somme que le conseil municipal avait alloué pour l'Ukraine.

M. Paul Frezet pense que ce n'est pas suffisant.

M. le Maire indique que cette somme est quand même plus que symbolique et ajoute que nous ne sommes pas à l'abri de devoir soutenir à nouveau dans peu de temps d'autres causes similaires et suggère de communiquer auprès des habitants sur la possibilité d'effectuer des dons.

Le conseil municipal alloue une aide de 500 euros en soutien à la population sinistrée de Mayotte, à l'unanimité (11 voix pour). La somme sera versée sur le compte de la Croix Rouge

- **Renfort saisonnier sapeurs-pompiers**

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le projet de convention qui a été envoyé préalablement à la réunion. Il s'agit d'une convention à intervenir entre la CCGQ, le SDIS et les communes de Guillestre, Eyglies, Mont-Dauphin, Réotier, Saint-Clément-sur-Durance et Saint-Crépin, en vue de l'embauche d'un agent technique polyvalent, sapeur-pompier volontaire, pour faciliter le départ des secours vers ces 6 communes, durant la période de l'hiver 2024/2025. Jusqu'à présent, c'était la commune de Guillestre qui mettait à disposition un agent.

La convention proposée précise les frais estimés (environ 15 000 euros pour les 4 mois) et le coût à la charge de chacune des 6 communes concernées. Pour Mont-Dauphin la participation, calculée en fonction du nombre d'habitants, serait de 341 euros.

Le conseil municipal approuve la convention proposée et autorise le Maire à la signer. Voté à l'unanimité (11 voix pour).

- **Accueil stagiaire et gratification**

Mme la Première Adjointe expose que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Ainsi, il a été décidé de diffuser une offre de stage, d'une durée de 6 mois, à une ou un étudiant du pôle universitaire de Gap (Aix Marseille Université) en Master 1 et 2, pour l'accompagnement et le suivi des actions 2025 du projet SITEX.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non, le stage fait l'objet d'une gratification versée mensuellement dont le montant est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L241-3 du code de la sécurité sociale.

Versée mensuellement, la gratification est due, à compter du premier jour du premier mois de la période de stage, pour chaque heure de présence du stagiaire dans la collectivité. Son montant minimal forfaitaire n'est pas fonction du nombre de jours ouvrés dans le mois.

En outre, tout organisme d'accueil peut prévoir de verser une gratification lorsque la durée de la période de formation en milieu professionnel ou du stage est inférieure à deux mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité (11 voix pour) **approuve le projet de délibération et fixe le montant de la gratification à 15 % du plafond de la sécurité sociale, dès le premier jour de stage et jusqu'au terme du stage ou du départ de la stagiaire.**

Mme la Première Adjointe présente ensuite les profils des 2 candidatures reçues. L'une des deux paraît particulièrement intéressante, car la candidate suit un cursus de développement local et gestion des territoires en milieu montagnard. Ce cursus fait partie de la faculté d'économie et de gestion d'Aix-Marseille Université. C'est une belle opportunité pour nous seconder sur la mise en œuvre des actions du projet SITEX.

- **Relevé des décisions prises par le Maire**

Une seule décision à présenter, depuis la précédente séance :

Décision du 11 décembre 2024

Virement de crédits du compte 617 (chapitre 011), vers le compte 657348 (chapitre 65), pour un montant de 3 500,00 euros.

- **QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES**

- Information sur les ponts : M. le Maire indique que les travaux sur les ponts se prolongent. Le sujet est tendu avec la DRAC et l'État et que la commune a peu de leviers et des difficultés à se faire entendre. Les travaux au niveau de la porte d'Embrun sont prévus en 2 temps au printemps et à l'automne.

La prochaine réunion de chantier a lieu le 30/01 à 9 heures. M. Paul Frezet indique qu'il y participera.

M. le Maire indique ensuite que les travaux au niveau du colifichet ne sont pas achevés et, qu'à sa demande, les principaux trous au niveau de la porte de Briançon ont été rebouchés par les services du Département. Les travaux de restauration, côté Nord, ne seront pas faits avant 2026/2027.

- Ancienne école : le prochain comité de pilotage se tiendra le 27/01, à 14 h 30.
- SITEX : synergie avec le Centre des Monuments Nationaux pour enlever les panneaux actuels qui vont être remplacés. Une réunion avec les partenaires va être organisée.

Il est acté que la remarque de Paul Frezet, qui pointe le déficit d'informations au bénéfice des artisans, sera remontée au bureau d'études et au comité de pilotage.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Mont-Dauphin est concerné par le risque sismique et, en moindre mesure, par le risque inondations (Saint Guillaume), ce qui rend obligatoire ce document.

Un groupe de travail est constitué pour travailler sur le PCS, à finaliser pour le 11 mai 2025 : Bertrand Lheureux, Paul Frezet, Raphaëlle Martoia et Cyr Piaton.

- Mme la deuxième adjointe indique qu'un projet de spectacle équestre est en cours de consolidation et sera présenté au prochain conseil municipal. Il s'agirait d'un spectacle estival, pour lequel il ne serait pas demandé de subvention à la Mairie, mais peut-être une aide sur la publicité et la mise à disposition du Cavalier 104.
- **Prochaines réunions du conseil municipal : les vendredis 28 février et 04 avril** (vote des budgets).

La séance est levée à 20 h 45.

Approuvé le présent procès-verbal, le

par :

Le secrétaire de séance, Camille ROUZET
maire, Cyr PIATON



Le